

MAIRIE DE APPEVILLE

50500 APPEVILLE

Afférents au C.M. : 9

En exercice : 8

Ont pris part à la délibération : 8

Convocation : 07.10.2025

Affichage : 16.10.2025

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2025

Le treize octobre deux mille vingt-cinq à 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel LEBLANC, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Patrice PATERNOSTER, Joël LEMYRE, Aurélien MARION.

Mesdames Géraldine ROMAIN, Ludivine GUERET, Laëtitia LEGALLOIS, Lucie GRATIEN.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Ludovic DRIEU.

Madame Géraldine ROMAIN a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

- Approbation du procès-verbal du 24 juillet 2025
- Défense incendie : - modification de la bâche incendie village de la Picotière
- projet d'installation d'une bâche incendie village de Tournebut
- Lotissement : réfection de la voirie
- Legs faudemer
- Indemnité de fourniture d'électricité pour la clôture du marais
- Dossier OPAH
- Salle communale : établissement d'une grille de tarifs pour la vaisselle cassée ou non rendue
- Demande de l'association cyclotourisme de Bayeux
- Proposition de plantation de haie par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche
- Questions diverses.

Le procès- verbal du 13 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2025- 37 – DEFENSE INCENDIE : MODIFICATION DE LA BACHE INCENDIE VILLAGE DE LA PICOTIERE

Monsieur le Maire propose aux membres présents de déplacer le lieu d'implantation de la bâche incendie prévue à la Picotière vers le terre-plein communal situé en face de la sortie du marais. Cette nouvelle implantation qui a reçu l'accord du SDIS permettra de limiter le coût de l'aménagement de l'accès nécessaire au véhicule de défense incendie.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire de déplacer le lieu d'implantation de la bache incendie de la Picotière et retient le devis de la SARL DUVAL de 2 020,00 € HT pour l'aménagement de l'accès nécessaire au véhicule de défense incendie.

PROJET D'INSTALLATION D'UNE BACHE INCENDIE VILLAGE DE TOURNEBUT :

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'une bache incendie ne pourrait être implantée au village de Tournebut qu'à la condition de faire l'acquisition de 250 mètres de terrain sur une parcelle appartenant à Monsieur Stéphane YON. Monsieur Stéphane YON n'y serait pas opposé.

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord à l'étude de ce projet et plus particulièrement de son coût qui comprendra en outre les frais d'acquisition et le bornage.

2025- 38 – LOTISSEMENT : REFECTION DE LA VOIRIE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents retient le devis de 15 280,00 € HT de la SARL DUVAL de Baupte pour la remise en état de la voirie du lotissement.

2025- 39 – LOTISSEMENT : CLÔTURE DU BUDGET

Vu que les terrains du lotissement sont tous vendus et qu'aucune écriture comptable n'a été effectuée en dépenses et recettes sur ce budget en 2025, monsieur le Maire propose aux membres présents de clôturer le budget du lotissement au 31 décembre 2025. L'excédent dégagé sur ce budget sera alors reversé sur le budget communal.

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal donne son accord :

- à la clôture du budget du lotissement au 31 décembre 2025
- au transfert de l'excédent du budget du lotissement vers le budget communal.

2025- 40 – LEGS FAUDEMER 2025

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des revenus dégagés par le legs Faudemer à savoir :

- Revenus de l'école des filles :	1 016,41 €
- Revenu des fermages :	1 274,16 €

Total	2 290,57 €

48 personnes sont inscrites au bénéfice de cette de l'allocation.

Après délibération à l'unanimité le Conseil Municipal fixe le montant de l'allocation à 47,72€.

AUVRAY	VERONIQUE
AUVRAY	JEAN
BAGOT	AGNES
CLEMENT	ROLANDE

LEPLANQUAIS	FRANCOISE
LEMYRE	JOËL
MALFAIT	MARIE-FRANCOISE
MARIE	DOMINIQUE

CLIN	CHARLES
CUCCO	ROBERT
CUQUEMELLE	GISELE
DRIEU	CHANTALE
DRIEU	ALAIN
FRERET	GILBERTE
FONTAINE	JEAN-CLAUDE
FONTAINE	NICOLLE
JOUAUX	ANNE-MARIE
HOUELBECH	CLAUDE
HOUELBECH	MARIE-JEANNE
HOUELBECH	ROBERT
HOUELBECH	SERGINE
LAISNE	CHANTAL
LECAUDEY	JANICK
LECAUDEY	JEAN
LEBARBIER	JEANNE
LEBARBIER	CATHERINE
LEPLANQUAIS	PIERRETTE
LEPLANQUAIS	MICHEL

MAUDUIT	ALICE
MAUDUIT	JEAN
MESLIN	MARIE
MESLIN	JEAN-PAUL
MESLIN	VERONIQUE
NOEL	YVES
NOEL	JOSETTE
PATERNOSTER	PATRICE
PATERNOSTER	NICOLE
PITREY	FERNAND
ROSE	HENRIETTE
ROBIOLLE	DANIEL
ROBIOLLE	DOMINIQUE
ROSE	MONIQUE
TESTA	DANIEL
TESTA	GENEVIEVE
THIEBOT	CHRISTIAN
TREBERT	JACQUES
TREBERT	MARIE-THERESE
TREBERT	DANIEL

2025- 41 – INDEMNITE DE FOURNITURE D'ELECTRICITE POUR LA CLÔTURE DU MARAIS

Il convient comme les années précédentes d'indemniser Monsieur Jean-Claude FONTAINE qui fournit l'alimentation électrique pour la clôture du marais communal géré en estive. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser à Monsieur FONTAINE Jean-Claude pour ce service une indemnité de 100€ pour l'année 2025.

2025- 42 – DOSSIER OPAH

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'engagement de la commune dans l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) il a reçu un dossier pour Monsieur Jean-Louis MAUDUIT avec une demande d'aide communale de 149,10€ (montant sollicité dans le dossier OPAH).

A l'unanimité des présents, le conseil municipal valide le dossier reçu de demande de subvention dans le cadre de l'OPAH, Monsieur Jean-Louis MAUDUIT pourra bénéficier d'une aide communale de 149,10 €.

2025- 43 – SALLE COMMUNALE : ETABLISSEMENT D'UNE GRILLE DE TARIFS POUR LA VAISSELLE CASSEE OU NON RENDUE :

Vu que la commune a repris la location de la vaisselle communale à sa charge (délibération du 19 mai 2025)

Vu que lors des locations il est demandé aux utilisateurs de rembourser la vaisselle cassée ou non restituée

Sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité le Conseil Municipal arrête la grille de tarif suivante pour le remboursement de la vaisselle cassée ou non rendue :

	Tarif
Verre et tasse	5€
Assiette	8€
Soupière	20€
Fourchette, cuillère, ramequin,	3€
Couteau, pince à frites, économe, louche	5€
Pichet en verre - corbeille à pain	10€
Plat, plateau, couvercle inox	25€
Casserole-Faitout	40€
Ustensile de cuisine	15€

DEMANDE DE L'ASSOCIATION CYCLOTOURISME DE BAYEUX

Monsieur le Maire fait part aux membres présents d'une demande de l'Association cyclotourisme de Bayeux pour l'organisation le 31 janvier 2026 d'une randonnée sur la commune d'Apperville avec en point de départ et d'arrivée la salle communale.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents que pour cette manifestation, la salle communale fera l'objet d'une location au tarif habituel pour un week-end.

2025- 44 – PROPOSITION DE PLANTATION DE HAIE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents donne son accord à signature avec la Fédération Départementale des chasseurs de la Manche d'une convention pour la plantation d'une haie dans le cadre du projet national nommé « Sensibilité Haies ».

Dans ce cadre, le Conseil Municipal retiendrait la plantation d'un premier kit de haie (50m) dans le lotissement.

2025-45 – BUDGET LOTISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N° 1 :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la décision modificative du budget lotissement suivante :

Fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
- 605 (011) Achat de matériel, équipements	-16 152,33€		
- 65822 (65) Reversement excédent budget annexe	16 152,33€		

2025-46 – DECISION MODIFICATIVE N° 3 – TRAVAUX DE VOIRIE :

Investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	
2151(021) -Réseau de Voirie	18 500 ,00 €		

Fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
6288(011) – Autres	- 14 646,33 €		
65822 (65) – Reversement excdent budget annexe	-3 853,67 €		

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 30.
Les an, mois, jour que dessus.

LEBLANC M.

ROMAIN G.

PATERNOSTER P.

GRATIEN L.

GUERET L.

LEMYRE J.

LEGALLOIS L.

MARION A.